



LE RÔLE DU PARLEMENT DANS LA PRÉVENTION ET LA GESTION DE CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST



Conférence régionale conjointement organisée par
l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et l'Union interparlementaire

Abidjan, 28-30 octobre 2013

NOTE D'INFORMATION

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'Afrique de l'Ouest est souvent soumise à une instabilité sociopolitique quasi endémique. Conflits armés, violences post-électorales, inter-ethniques ou inter-religieuses, ou insurrection de toutes sortes, sont en effet récurrents dans cette partie du continent. Ces troubles, tout en fragilisant la construction de l'état de droit, facteur indispensable au développement socio-économique des pays concernés, déstabilisent l'équilibre de la région ruinant ainsi les efforts en faveur de la réalisation de l'intégration régionale nécessaire à la paix, à la sécurité et à la stabilité.

Des initiatives ont été prises en vue de prévenir les conflits, d'accompagner les efforts du rétablissement de la paix et de permettre la reconstruction nationale. Aux niveaux international et régional, la création de la Commission des Nations Unies de Consolidation de la paix¹, le Bureau d'appui à la Consolidation de la paix et le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la paix, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD), et l'élaboration du Protocole de la CEDEAO² relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité³ ont été mis en place à cet effet.

Ces différentes initiatives ont appuyé la signature des accords de paix et ont facilité autant que faire se peut la mise en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des anciens combattants, la réinstallation des personnes déplacées, la réforme de la justice et du secteur de la sécurité et la mise en œuvre de processus de réconciliation.

Toutefois, en dépit de ces efforts, il convient de relever la persistance de ces crises dans l'espace de la CEDEAO accentuant davantage la vulnérabilité des pays qui en souffrent. Considérant la récurrence de ces crises, il est nécessaire de repenser les stratégies relatives à leur prévention et à leur gestion. Si la résolution des conflits est un processus, dont le premier acte est la conclusion d'un accord de paix entre les belligérants, devant mettre fin à l'état de guerre et favoriser le retour à l'ordre établi, il est nécessaire qu'elle soit davantage une procédure inclusive impliquant l'ensemble des acteurs de la société. Les atrocités entretenues par les belligérants lors des conflits n'épargnent aucun membre de la société.

Compte tenu de ses prérogatives, le parlement est l'un des acteurs incontournables dans la recherche de solutions efficaces et durables répondant aux défis de prévention et de gestion des conflits.

¹ Chargée d'aider les pays à passer d'un conflit armé à une paix durable et à réduire les risques de guerre, in *Grandes lignes du Sommet Mondial de 2005*, 14-16 septembre 2005.

² Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

³ (Décembre 1999) Ce texte fait suite à la révision, en juillet 1993, du traité fondateur de la CEDEAO inscrivant la coopération politique, la paix et la sécurité au nombre des actions prioritaires de la CEDEAO.

Représentation de toutes les composantes de la société, et forum national où sont prises les décisions affectant l'ensemble de la vie de la société, sa contribution est majeure au processus de prévention et de gestion des crises, notamment celles auxquelles sont en proie les pays de la sous-région ouest-africaine. Etant en contact avec les populations qu'ils représentent, les parlementaires sont en mesure de percevoir les signes précurseurs des conflits et d'inspirer des initiatives de médiation et de dialogue en vue d'étouffer tout germe y relatif. De même, en cas de conflit, et en tant que témoins des atrocités dont sont affectées ces populations, les parlementaires sont également en mesure de contribuer à l'instauration d'un dialogue constructif devant mettre fin aux violences et extirper tout vecteur d'instabilité sociopolitique. Ainsi, leur fonction de représentation et de législation leur donne les moyens d'intervenir tant dans la prévention de conflits que dans leur gestion, notamment de veiller à :

- ▶ la construction d'un environnement sociojuridique propice à la paix et à la réconciliation nationale;
- ▶ la mise en œuvre des réformes, dont celles liées au secteur de la sécurité et à la justice, de nature à consolider la paix et le développement économique;
- ▶ l'application effective des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité;
- ▶ la mise en application des sanctions contre des violations des droits fondamentaux des femmes et des actes de violence sexuelle ainsi qu'à la réparation et la réhabilitation des victimes d'infractions sexuelles perpétrées durant les périodes de conflits et de post-conflits;
- ▶ l'implication des femmes dans les processus de réconciliation nationale, de prévention et de règlement des conflits.

Si des initiatives parlementaires de cette nature existent dans des pays de la CEDEAO, il convient de noter que d'une façon générale, le parlement est absent de ce processus en dépit du rôle majeur qu'il peut y jouer et des moyens dont il dispose.

C'est dans la perspective de répondre à ce déficit et de lui permettre de jouer pleinement ce rôle, et conformément aux enseignements de l'audition parlementaire aux Nations Unies tenue à New York les 13 et 14 novembre 2006 sur *la prévention des conflits et la consolidation de la paix : renforcement du rôle essentiel des Nations Unies*, que l'Union interparlementaire (UIP) a souhaité encourager et soutenir l'initiative conjointe des Assemblées nationales du Mali et de Côte d'Ivoire sur *le Rôle du Parlement dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest*.

Cette initiative sera mise en œuvre dans le cadre d'une Conférence régionale dont les objectifs, résultats attendus et modalités d'organisation sont définis ci-après :

OBJECTIFS

Cette Conférence vise à sensibiliser les parlementaires des pays de l'Afrique de l'Ouest à leur contribution déterminante à la prévention et à la gestion des conflits dans la perspective de leur permettre de marquer une présence significative dans ce domaine tant au plan national que régional.

Dans cette optique, il sera question de les encourager à développer leur rôle de veille à travers la sensibilisation des populations aux fondamentaux de la coexistence pacifique et de la stabilité sociale jusque et y compris le respect des droits de l'homme, et la multiplication des initiatives de dialogue et de médiation devant contribuer à désamorcer les crises ou à procéder à leur règlement pacifique. On veillera à inclure les femmes dans l'ensemble de ces processus. Cette Conférence sera également l'occasion de renforcer le rôle des parlementaires dans la mise en application des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

De façon spécifique, dans la perspective de la participation active des parlementaires de l'espace de la CEDEAO dans la gestion de cette problématique, cette Conférence vise à :

- Informer les parlementaires des mécanismes internationaux et régionaux de prévention et de gestion des conflits;
- Leur permettre d'acquérir l'expertise requise dans la prévention et la gestion des conflits, notamment le renforcement d'un environnement juridique propice à la paix et à l'état de droit;
- Procéder au partage d'expériences en matière de l'édification de la paix;
- Renforcer les connaissances et les capacités des parlementaires dans la mise en application des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies;
- Encourager les parlementaires à affirmer leur statut de représentants du peuple à travers des initiatives courageuses en matière de prévention et de gestion des conflits;
- Définir des orientations en faveur de leur intervention dans ce processus;
- Assurer l'implication des femmes dans ce processus.

RESULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation des parlementaires de l'espace de la CEDEAO à la nécessité de leur contribution à la prévention et à la gestion des conflits;
- Connaissance parlementaire des outils requis à cet effet;
- Une plus grande implication des parlementaires dans ce processus à travers des actions concrètes dont l'aménagement ou le réaménagement de l'environnement sociojuridique adéquat facilitant l'intervention du parlement;
- Élaboration d'une feuille de route régionale inspirant des initiatives parlementaires au niveau national notamment celles devant faciliter l'exécution des plans d'action nationaux relatifs à la mise en application des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies;
- Mise en place d'une structure parlementaire au niveau régional pour la mise en œuvre des recommandations de la Conférence et pour jouer le rôle d'alerte, de veille et de médiation parlementaire en cas de crises;
- Une implication renforcée des femmes dans le processus.

FORMAT

La Conférence sera animée par les experts des Nations Unies, de la CEDEAO et des parlementaires désignés par l'UIP. Elle se déroulera sous la forme de présentations suivies de débats. Une feuille de route devant servir d'orientations aux activités aux niveaux régional et national sera élaborée au terme de la Conférence.

PARTICIPATION

Elle sera ouverte à l'ensemble des parlementaires de la CEDEAO. Le Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (CIP/UEMOA), le Parlement de la CEDEAO, l'Union parlementaire africaine (UPA), des représentants des Commissions de la CEDEAO, de l'UEMOA, du Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de l'Assemblée législative est-africaine (EALA), du Forum Amani, de la société civile et des institutions internationales prendront également part à cette rencontre. Soit un total d'une centaine de participants.

Les parlements seront invités à envoyer des délégations composées de femmes et d'hommes parlementaires.

LIEU ET DATE

Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, 28-30 octobre 2013.